

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice 19

Présents 16

Votants 16

**N° D051\_ Motion pour le maintien du lycée  
professionnel du Chablais à Thonon**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 19 septembre 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

**Présents (16)** : Mmes et Ms. GILLET Bruno, CHEVALLAY Patrice (*arrivé à 19h36*), COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, LAURANT Thierry, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PODEVIN Christian (*arrivé à 19h28*), REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie (*arrivée à 20h10*), WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine.

**Absent (2)** : VEZIN Pascale, PINGET Denis

**Excusés (1)** : BURNET Stéphanie pouvoir à Florine WIART

**Votants (17)**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Podevin qui relate l'information donnée lors du dernier conseil communautaire : dans le cadre du futur lycée de Douvaine, il semble qu'un projet de transfert du lycée professionnel du chablais de Thonon vers celui de Douvaine est envisagé.

Les élus font part de leurs inquiétudes concernant ce projet de transfert, qui aurait des répercussions importantes sur l'ensemble des acteurs économiques, des jeunes et des familles chablaisiennes. L'implantation actuelle du lycée professionnel à Thonon-les-Bains participe à l'orientation des jeunes des trois intercommunalités du Chablais dont la mobilité est très réduite. 22% des jeunes chablaisiens sont ni en emploi, ni en formation, ni à l'école, soit le double de la moyenne nationale. C'est pourquoi il est fondamental de maintenir une offre de formation initiale performante et locale pour répondre à ce besoin.

La centralité de Thonon-les-Bains est un atout indiscutable de ce lycée professionnel puisque la majorité des acteurs économiques et des entreprises du Chablais sont situées à Publier et Thonon- les-Bains.

Le 8 août dernier, Madame Sylviane Noël a ainsi interpellé Madame Florence Dubessy, vice-présidente déléguée à l'éducation et aux lycées de la région Auvergne-Rhône-Alpes afin de prendre en considération ces inquiétudes.

Afin de compléter la démarche, Monsieur le Maire souhaite déposer une motion pour maintenir l'implantation du lycée professionnel du Chablais à Thonon-les-Bains.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer signer une motion auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour soutenir le maintien du lycée professionnel du chablais à Thonon-les-Bains, dans le but de garantir une offre de formation initiale adaptée pour les jeunes du territoire du Chablais
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,  
Bruno GILLET

